

## Pour qui voter ?

Les mandats de cinq facultés au Conseil des étudiants de l'ULB sont vacants en 2021.

**Sont concernées PhiSoc, Solvay, FSM, Pharma et LTC.**

Les candidatures ont été introduites en décembre 2020. Vous pouvez en prendre connaissance à la page <https://www.ulb.be/elections>.

## Où voter ?

**Pour la première fois, un vote électronique à distance est organisé à l'ULB.**

L'application de vote *Belenios* a été implémentée pour l'occasion. Son utilisation est facile et rapide et le vote est confidentiel, sans devoir venir sur les campus.

## Quand voter ?

Pour s'assurer des capacités suffisantes des systèmes informatiques de l'Université, toutes les étudiantes et tous les étudiants ne pourront toutefois pas voter les mêmes jours.

**Trois groupes de facultés ont été créés, chacun avec deux jours de vote.**

		De 9h le 1 <sup>er</sup> jour de vote jusqu'à 18h le 2 <sup>e</sup> jour de vote, sans interruption
<b>Groupe 1</b>	- Philosophie et Sciences sociales - Solvay	Lundi 22 et mardi 23 février
<b>Groupe 2</b>	- Sciences de la motricité - Pharmacie	Jeudi 25 et vendredi 26 février
<b>Groupe 3</b>	- Lettres, traduction et communication	Lundi 1 <sup>er</sup> et mardi 2 mars

**Peu avant l'ouverture de vos jours de scrutin, vous recevrez un email comportant le lien vers l'application de vote ainsi que votre code d'électrice ou d'électeur, indispensable pour pouvoir voter.**

## Comment voter ?



Vous devrez vous connecter à l'aide de votre identifiant (ULBID) et suivre les indications affichées à l'écran jusqu'au dépôt de votre bulletin dans l'urne électronique.

Les candidatures au Conseil des étudiants se font par binômes mixtes (une étudiante et un étudiant).

Si un seul binôme se présente au suffrage dans votre faculté, vous pourrez voter



- Oui
- Non
- Abstention
- Vote blanc

Si deux ou trois binômes sont en compétition, vous pourrez voter pour un seul d'entre eux



Binôme 1



Binôme 2



Binôme 3



Vote blanc



Si après avoir voté, vous pensez avoir fait une erreur, vous pourrez vous reconnecter à l'application et revoter, sachant que seul votre dernier vote sera pris en compte. Les résultats, pour le Conseil des étudiants, seront publiés après la validation de la Commission électorale qui se réunira le 3 mars 2021.

Le Conseil des étudiants délègue des membres au Conseil d'administration (CA) et au Conseil académique (CoA) de l'Université ainsi que dans des commissions d'avis : Conseil des études, Commission des affaires sociales étudiantes, Commission culturelle, etc.

Il est essentiel que la communauté estudiantine de ces facultés y soit présente pour s'exprimer et ainsi participer à la gestion de l'Université. L'enjeu est important pour votre représentation.

**Aux mêmes jours et heures, vous pourrez voter pour élire vos déléguées et délégués dans votre Conseil facultaire (CF).** Pour ce faire, vous recevrez de votre faculté un code spécifique pour cette élection. Les CF gèrent les facultés localement : les programmes des cours, l'organisation de ceux-ci, l'encadrement, les avis pédagogiques, etc.

Le vote à toute fonction électorale est moralement obligatoire à l'ULB.

Les élections ne seront valables que si 15 % des électrices et des électeurs auront voté pour le Conseil des étudiants et si 20 % auront voté pour leur CF.

Nous comptons sur votre participation massive à ces scrutins.

## Des questions ?



- ✓ Comment voter sur la page ULB Support : <https://support.ulb.be/-/voter-avec-belenios>
- ✓ Pour toute question sur les élections du Conseil des étudiants : [elections@ulb.be](mailto:elections@ulb.be)
- ✓ Pour toute question sur l'application de vote électronique à distance : [support@ulb.be](mailto:support@ulb.be)